



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

24 JUIN 2026

~~CHAMBRE DE COMMERCE~~
Greffe

N° d'entreprise : 0415 589 075

Nom

(en entier) : **PHARMACIE JEAN-LOUIS BARBARIN**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Anonyme**Adresse complète du siège : **Rue de L'Église 5 à 1380 LASNE****Objet de l'acte : DEMISSION ET RENOUVELLEMENT ADMINISTRATEURS**

Le Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 10.03.2026 montre le suivant:

I. L'assemblée générale extraordinaire a constaté que la publication du renouvellement des mandats des administrateurs n'a pas été exécuté depuis le 01.01.2026 et la fait connaître par la présente.

II. L'assemblée générale extraordinaire décide unanimement le suivant:

1. La démission comme administrateurs à partir du 01.01.2026:

- Monsieur Barbarin Nicolas domicilié Avenue Royale 33 à 1330 Rixensart;
- Madame Barbarin Virginie domiciliée Route d'Alaumont 23 à 1380 Lasne;
- Madame Debilde Marie domiciliée Rue de L'Église 5 à 1380 Lasne.

2. Le renouvellement des mandats de l'administrateur suivant, à partir du 01.01.2026, pour la durée de 6 ans :

- IMMO DEBAR SA, ayant son siège à 1380 Lasne, Rue de L'Église 5.

Le procès-verbal du conseil d'administration de Immo Debar SA du 01.01.2026 montre que Madame Barbarin Virginie, est nommé comme représentant permanent de Immo Debar SA dans Pharmacie Jean-Louis Barbarin SA, pour le mandat comme administrateur et administrateur délégué au nom et pour le compte de Immo Debar SA dans Pharmacie Jean-Louis Barbarin SA. Vu que le mandat comme administrateur et administrateur délégué commence le 01.01.2026, la nomination comme représentant permanent, commence également le 01.01.2026.

III. Le rapport du conseil d'administration du 10.03.2026 montre le suivant :

1. Le renouvellement du mandat comme administrateur délégué pour la durée de 6 ans en vigueur à partir du 01.01.2026:

- IMMO DEBAR SA, ayant son siège à 1380 Lasne, Rue de L'Église 5.

IV. L'assemblée générale extraordinaire décide que toutes les décisions de gestion prises par Madame Barbarin Virginie, représentant permanent de Immo Debar SA, comme administrateur en administrateur délégué au nom et pour le compte de Immo Debar SA dans Pharmacie Jean-Louis Barbarin SA à partir du 01.01.2026 jusqu'à présent sont pour autant que nécessaire confirmées et valables en droit.

IMMO DEBAR SA

Administrateur délégué

Ayant comme représentant permanent

BARBARIN Virginie

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/07/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).